



Société anonyme au capital social de 322.051,45 Euros
Siège social : 102, rue Etienne Dolet
92240 Malakoff
478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2017	<u>33</u>
II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017	<u>99</u>
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE.....	<u>3335</u>

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2017

1. Activité et résultats de la Société

a. Résultats du premier semestre 2017

En K€	30/06/2017	30/06/2016	Var. %
Chiffre d'affaires	561	463	+21%
issu des ventes d'équipements	456	294	+55%
issu de la location d'équipements	24	101	-76%
issu de la vente de consommable	52	56	7%
issu de la vente de service	28	13	+115%
Subventions	42	51	-18%
Autres produits	0	9	X10
Total des produits d'exploitation	607	523	16%
Achats de marchandises et Charges externes	(2 462)	(1 979)	24%
Autres charges opérationnelles	(2 330)	(2 368)	-2%
Résultat d'exploitation	(4 184)	(3 825)	9%
Résultat financier	(110)	(135)	-19%
Résultat exceptionnel	(4)	(2)	+100%
Crédits Impôts Recherche	652	470	39%
Résultat net	(3 646)	(3 492)	4%
Effectif moyen (ETP)	35	35	na

Au premier semestre 2017, Theraclion a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 561 K€, en croissance de 21% par rapport au premier semestre 2016. La Société a enregistré 11 accords commerciaux : 8 commandes d'Echopulse® dont 2 ont déjà été transférées et 3 contrats de mise à disposition de matériel contre paiement à l'acte, dont 1 à Hong Kong.

Les ventes d'équipements génèrent un chiffre d'affaires de 456 K€ en hausse de 55% par rapport au premier semestre 2016. Les locations d'équipement à 24 K€ diminuent de 76% par rapport au premier semestre 2016 du fait de la levée de l'option d'achat des Echopulse sur deux des trois sites en location à la fin de l'exercice 2016. Tandis que le nombre de traitements en routine clinique augmente de 77%, la vente de consommables s'inscrit en baisse de 7% par rapport au premier semestre 2016 à 56 K€. Au fur et à mesure que la chaîne d'approvisionnement mûrit et que les délais de livraison diminuent, les clients ne constituent plus de stocks prévisionnels comme ils l'ont fait en 2016. L'augmentation des ventes de services à 28 K€ (+115%) traduit la souscription de contrats de maintenance des systèmes qui sortent de la période de garantie.

Theraclion poursuit ses efforts commerciaux et de R&D tout en maîtrisant ses coûts et ses charges opérationnelles qui varient proportionnellement à l'effectif moyen semestriel stable à 35 au 30 juin 2017. Les achats de marchandises et charges externes augmentent de 24% à 2 462 K€ du fait de l'augmentation des ventes et du coût de l'essai clinique en vue d'obtenir une autorisation de commercialisation de l'Echopulse aux Etats-Unis pour l'indication du fibroadénome du sein. Les autres charges opérationnelles diminuent de 2% en lien avec la diminution de l'effectif. La Société maintient sa politique d'investissement soutenue avec des coûts totaux de R&D s'établissant à 2.1 M€ (contre 1,8 M€ au premier semestre 2016). La perte d'exploitation s'élève ainsi à 4 184 k€ à fin juin 2017 contre 3 825 k€ à fin juin 2016, en hausse de 9%.

Après prise en compte du résultat financier, en perte de 110 K€ sur l'exercice, notamment lié aux intérêts d'une avance remboursable de la BPI, le résultat consolidé du premier semestre 2017 ressort en perte de 3 646 K€ contre une perte de 3 492 K€ sur la même période de 2016.

Au 30 juin 2017, la trésorerie disponible de Theraclion s'élève à 2 077 K€ contre 2 017 K€ au 30 juin 2016. Cette trésorerie n'inclue pas le versement 1 036 K€ reçu de la Bpi le 4 juillet dans le cadre du programme TUCE. La consommation mensuelle de trésorerie de la Société est en baisse de 10% par rapport à 2016, autour de 810 K€ par mois, malgré un BFR en croissance du fait de la commande des équipements au 1er semestre (environ 900 K€) pour faciliter la transition de la production d'Echopulse vers un industriel français, qui devrait permettre une réduction des coûts et une diminution du BFR dès le premier semestre 2018.

La société poursuit ses efforts dans le cadre de la recherche de financement pour sécuriser ses besoins pour l'exercice 2018.

b. Essais cliniques

Autorisation de la FDA d'initier une étude sur le traitement du cancer du sein par association de l'immunothérapie et de l'échothérapie

L'Université de Virginie (UVA), partenaire universitaire de longue date de Theraclion, a reçu l'autorisation de la Food and Drug Administration (FDA) américaine de lancer une nouvelle étude clinique. Cette étude vise à évaluer le potentiel de traitement combinant l'échothérapie délivrée par le système Echopulse de Theraclion (appelée également High Intensity Focused Ultrasound, HIFU) avec le pembrolizumab, une molécule récente d'immunothérapie ciblant les récepteurs PD-1. UVA est équipée de l'Echopulse® de Theraclion depuis 2014 où il y est actuellement évalué dans le cadre d'une étude pivot pour l'enregistrement aux Etats-Unis dans le traitement non-invasif des adénofibromes du sein.

L'immunothérapie accroit l'efficacité du système immunitaire dans sa lutte contre les cellules tumorales. Les HIFU, qui ont déjà démontré leur efficacité dans le traitement des tumeurs bénignes, pourraient avoir un impact majeur sur l'efficacité de l'immunothérapie lorsqu'ils sont administrés de manière conjointe, en accélérant la réponse immunitaire déclenchée par le traitement combiné médicament & HIFU.

Début du recrutement de l'étude pivot multicentrique FDA aux Etats-Unis

Dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA), Theraclion a débuté en janvier 2017 le traitement des premières patientes aux Etats-Unis.

L'essai clinique prospectif recrutera environ 100 patientes dans quatre centres aux États-Unis, à l'École de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et deux en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'université de Sofia. Les patientes recevront un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété. Le marché américain pour les alternatives de traitement non invasif pour le fibroadénome est important. Il y a environ 400 000 chirurgies de fibroadénomes aux États-Unis chaque année.

Le premier semestre aura également vu la poursuite ou le suivi long terme de plusieurs essais cliniques sur le sein et la thyroïde :

- Poursuite du suivi à long terme des essais cliniques en Bulgarie portant sur l’Echothérapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde qui confirme les très bons résultats enregistrés précédemment.
- Poursuite du recrutement des patients dans le cadre des essais portant sur la nouvelle technique de tir « Beamotion » en Bulgarie pour l’Echotherapie du Fibroadénome et des nodules bénins de la thyroïde dont l’efficacité est confirmée.
- Poursuite de l’accord de collaboration en recherche clinique signé avec l’hôpital Regina Apostolorum (Albano Laziale, Rome) et le département du Professeur Enrico Papini et du Docteur Giancarlo Bizzarri, deux spécialistes en endocrinologie de renommée mondiale. Le Professeur Enrico Papini est internationalement connu comme étant un pionnier dans le traitement des pathologies de la thyroïde par les méthodes de thermoablation. Il est co-auteur de nombreux articles scientifiques ainsi que des directives américaine, italienne et européenne pour la pratique clinique dans le diagnostic et la prise en charge des nodules thyroïdiens.

c. Activité commerciale

Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Grande Bretagne, Allemagne, d’une filiale à Hong-Kong ainsi que d’un réseau de distribution notamment en Russie, Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d’agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Au premier semestre 2017, la société a enregistré 11 accords commerciaux : 8 commandes d’Echopulse® dont 2 ont déjà été transférées et 3 contrats de mise à disposition de matériel contre paiement à l’acte, dont 1 à Hong Kong.

Routine clinique : 77% de croissance du nombre de traitements

Le nombre total de traitements progresse de 52% au premier semestre. Le nombre de traitements en routine clinique (c’est-à-dire les traitements menés en dehors d’une étude clinique sponsorisée par Theraclion) progresse quant à lui de 77%, ce qui traduit l’adoption clinique croissante de l’échothérapie. En Allemagne, premier pays en termes de sites de traitement, le nombre de traitements en routine clinique progresse de 89%.

	Jun 2017	Jun 2016	Evolution	% Evolution
Thyroïde	168	113	+55	+49%
Sein	63	43	+20	+47%
Autre	6	0	+6	NA
TOTAL	237	156	81	+52%
% traitements en dehors des études sponsorisées par Theraclion	93%	80%	+1300pts	+13%
Nombre de traitements hors études sponsorisées	221	125	+96	+77%

En Allemagne, à la clôture du premier semestre, 12 centres d'échothérapie sont équipés ce qui permet d'avoir un centre de référence dans presque tous les Länder. Plusieurs facteurs contribuent à faire de l'Allemagne le premier pays de Theraclion : des besoins élevés, particulièrement pour la thyroïde, des médecins de référence renommés et un système de remboursement décentralisé qui favorise l'essai des techniques innovantes.

Le premier centre de référence pour le marché asiatique, à la fois pour le traitement par échothérapie de l'adénofibrome du sein et des nodules thyroïdiens bénins, a ouvert ses portes à l'Hôpital universitaire Queen Mary de Hong Kong en novembre 2015. Ce site réalise aujourd'hui plus de 100 traitements par an et voit son activité progresser continuellement. Le Dr. Brian Lang, professeur agrégé de l'Université de Hong-Kong et chef du service de chirurgie endocrinienne des hôpitaux Queen Mary et Tung Wah est particulièrement actif. Il a notamment publié la première étude de comparaison entre la chirurgie et l'échothérapie en mai et une étude indiquant que la maladie de Basedow pourrait être traitée par échothérapie.

Ce centre de référence raisonne avec les progrès réalisés par Theraclion pour accéder au marché chinois qui est potentiellement le plus important pour l'échothérapie. En avril, la société annonçait la signature d'un accord de Joint-Venture avec son actionnaire à 18.7%, société chinoise FURUI, spécialisée en santé, pour débiter l'accès au marché chinois.

2. Situation et faits marquants

a. Signature d'un accord de Joint-Venture en vue de d'accéder au marché chinois

En avril 2017, Theraclion annonçait la signature d'un accord de joint-venture avec la société Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>). Theraclion possèdera 56% de Theraclion China Co., Ltd. et Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd 44%.

La société commune créée, Theraclion China Co., Ltd., sera basée à Shenzhen (Chine). Son ambition est de développer l'échothérapie des nodules thyroïdiens bénins et des fibroadénomes du sein grâce à l'Echopulse®. Chaque année en Chine, un million de chirurgies des nodules thyroïdiens bénins et 700 000 chirurgies de fibroadénomes du sein sont réalisées. Ceci représente plus de 50% des interventions effectuées chaque année dans le monde dans le traitement de ces pathologies. La Chine est le plus grand potentiel de marché pour l'Echopulse®.

Les ultrasons focalisés de haute intensité sont une méthode de traitement bien établie en Chine. Des codes de remboursement public spécifiques existent d'ores et déjà, ce qui devrait faciliter l'adoption rapide de l'Echopulse®. Son utilisation, nettement moins coûteuse que la chirurgie, apparaît comme un avantage compétitif pour les 1 500 hôpitaux chinois de niveau III, où, par exemple, les chirurgies de la thyroïde nécessitent un séjour hospitalier moyen de six jours pour un coût avoisinant 2 000 USD (1 870€). La procédure avec l'Echopulse, elle, nécessite une hospitalisation ambulatoire d'une ½ journée, sans utilisation de blocs chirurgicaux stériles, avec moins de personnel. Elle permet en outre une récupération quasi-immédiate des patients.

b. Prise en charge du Forfait Innovation

L'arrêté relatif à la prise en charge de son dispositif médical Echopulse® pour le traitement des adénofibromes du sein, au titre de l'article L. 165-1-1 du code de la sécurité sociale, est paru au Journal Officiel de l'arrêté: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2017/6/28/SSAH1719144A/jo/texte>

Cette prise en charge forfaitaire s'entend pour une durée de quatre ans comprenant un an de période d'inclusion, un an et demi de période de suivi, six mois de période d'analyse des données et un an pour les processus de réévaluation par la Haute Autorité de santé. Elle sera effective dans le cadre d'une étude multicentrique randomisée comparant le traitement par Echopulse au traitement de référence par chirurgie. Le montant du forfait inclut la prise en charge de l'acte et les frais d'hospitalisation associés et est ainsi fixé par patiente à 1300€. En cas d'obtention d'un service attendu suffisant au terme de l'étude, le comité économique des produits de santé ou, selon le cas, l'assurance maladie, fixera une tarification définitive pour le traitement par échothérapie du fibroadénome du sein.

Douze centres de renom répartis dans toute la France, tant du secteur privé que du secteur public, participeront à l'étude. Tous les traitements effectués par ces centres seront remboursés par le système national d'assurance-maladie. Ainsi, six cents patientes, dont 150 au titre de l'étude, seront susceptibles de bénéficier de cette prise en charge.

c. Poursuite du développement en Allemagne et extension du nombre de patients qui y sont couverts pour l'échothérapie

Au premier semestre, la Société a signé deux accords commerciaux en Allemagne : une vente et un contrat de mise à disposition d'équipement contre paiement à l'acte. Ces succès résonnent avec l'accroissement du nombre de personnes qui y sont couvertes par des remboursements de l'échothérapie.

d. Accélération de la croissance du nombre de traitements

Le nombre total de traitements progresse de 52% au premier semestre. Le nombre de traitements en routine clinique (c'est-à-dire les traitements menés en dehors d'une étude clinique sponsorisée par Theraclion) progresse quant à lui de 77%, ce qui traduit l'adoption clinique croissante de l'échothérapie. Le nombre de traitements cumulés depuis le lancement de l'échothérapie a dépassé la barre des milles au cours du premier semestre.

e. Autres évènements

En mars 2017, le Société a perçu une avance remboursable de la COFACE pour un montant de 107 K€.

3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

a. Obtention d'un nouveau financement de Bpi France

En juillet 2017, la société a perçu un nouveau financement dans le cadre de son projet TUCE en collaboration avec la société SuperSonic Imagine (Euronext : SSI, FR0010526814, éligible PEA-PME).

Le projet TUCE vise à associer la technologie d'échothérapie à la solution d'imagerie innovante de SuperSonic Imagine. L'effet du traitement sur les tissus pourra être monitoré et validé en temps réel. L'obtention de ce nouveau financement de 1 036 K€ de Bpifrance en juillet, sous forme d'avances remboursables pour 703 K€ et de subventions pour 333 K€, fait suite à celui de 433 K€ de juillet 2016. Ce nouveau financement récompense le succès d'une étape clé dans le développement qui inclut notamment les résultats des études cliniques en Europe et l'autorisation de la FDA du lancement des essais sur le fibroadénome du sein menés aux Etats-Unis.

b. Accord de remboursement par Echopulse auprès de *BKK-Landesverband Nordwest*

En juillet 2017, est annoncée l'élargissement de la prise en charge par les assurances en Allemagne à 14 millions de personnes via l'union allemande des assureurs, BKK-Landesverband Nordwest, qui couvre désormais l'échothérapie pour les fibroadénomes du sein et les nodules thyroïdiens.

Ce nouveau contrat est une étape supplémentaire dans la généralisation de l'accès à l'échothérapie et coïncide avec la publication récente de plusieurs études démontrant son bénéfice pour traiter de manière non invasive les fibroadénomes du sein et les nodules thyroïdiens. La BKK Landesverband Nordwest (LV NW) comprend 21 compagnies d'assurance, qui couvrent ensemble près de 3 millions d'assurés en Allemagne, principalement dans le nord-ouest du pays. LV NW est responsable de la conception des contrats et de l'organisation des soins régionaux. Le programme de soins spéciaux que LV NW a mis en place couvre maintenant l'échothérapie via un contrat de soins intégrés. Le traitement sera disponible pour tous les patients des compagnies d'assurance membres de LV NW participant, qu'ils vivent dans le Nord-Ouest ou ailleurs en Allemagne. Cette étape est donc d'une importance majeure pour les centres à Leipzig, Hambourg, Paderborn, Bottrop, Coburg et Francfort.

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017

Bilan actif

THERACLION

Etats de synthèse au 30/06/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	1 067 984	1 031 306	36 678	55 357
Concessions, brevets et droits assimilés	1 796 978	660 103	1 136 875	1 153 504
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	818 345	512 932	305 414	338 410
Autres immobilisations corporelles	228 259	145 741	82 518	94 211
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	158 667	58	158 609	151 538
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 070 233	2 350 139	1 720 094	1 793 019
Stocks				
Marchandises	2 709 793		2 709 793	1 983 003
Créances				
Clients et comptes rattachés	975 873		975 873	1 056 617
Fournisseurs débiteurs	4 802		4 802	53 715
Personnel	5 099		5 099	8 750
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 970 014		1 970 014	1 227 422
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	594 949		594 949	692 962
Autres créances	72 798		72 798	71 803
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	24 393		24 393	94 730
Valeurs mobilières de placement	31 098		31 098	5 031 098
Disponibilités	2 045 491		2 045 491	1 958 762
Charges constatées d'avance	92 580		92 580	454 349
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 526 889		8 526 889	12 633 211
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	12 597 122	2 350 139	10 246 983	14 426 230

Bilan passif

THERACLION

Etats de synthèse au 30/06/2017

	Net au 30/06/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	324 631	322 051
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11 994 725	11 796 111
Report à nouveau	-6 789 525	-40 701
Résultat de l'exercice	-3 645 820	-6 806 341
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 884 011	5 271 120
Avances conditionnées	5 322 698	5 112 684
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	5 322 698	5 112 684
Provisions pour charges	28 694	20 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 694	20 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>	3 058	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 058	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 426 654	2 401 011
<i>Personnel</i>	500 602	731 097
<i>Organismes sociaux</i>	360 968	481 306
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	5 629	1 185
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	61 499	54 168
Dettes fiscales et sociales	928 698	1 267 757
Autres dettes	318 561	39 211
Produits constatés d'avance	321 231	314 448
TOTAL DETTES	2 998 202	4 022 426
Ecart de conversion - Passif	13 378	
TOTAL PASSIF	10 246 983	14 426 230

COMPTE DE RESULTAT

THERA CLION

Etats de synthèse au 30/06/2017

	du 01/01/17 au 30/06/17 6 mois	du 01/01/16 au 30/06/16 6 mois	Simple : Variation en valeur
PRODUITS			
Ventes de marchandises	56 569	335 041	-278 472
Production vendue	508 959	135 414	373 545
Subventions d'exploitation	41 716	50 601	-8 885
Autres produits	254	2 017	-1 763
Total	607 498	523 074	84 424
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises	1 087 429	1 137 243	-49 813
Variation de stock (m/ses)	-734 617	-918 295	183 678
Achats de m.p & aut.approv.	376		376
Autres achats & charges externes	2 108 428	1 760 546	347 883
Total	2 461 616	1 979 494	482 122
MARGE SUR M/SES & MAT	-1 854 118	-1 456 419	-397 699
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	46 063	27 269	18 794
Salaires et Traitements	1 453 660	1 505 077	-51 417
Charges sociales	608 381	630 845	-22 465
Amortissements et provisions	191 814	173 055	18 759
Autres charges	29 963	32 176	-2 212
Total	2 329 881	2 368 422	-38 541
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 183 999	-3 824 841	-359 158
Produits financiers	18 220	12 157	6 063
Charges financières	128 302	147 285	-18 983
Résultat financier	-110 082	-135 128	25 046
RESULTAT COURANT	-4 294 081	-3 959 969	-334 112
Produits exceptionnels	16 394	96 755	-80 361
Charges exceptionnelles	20 469	99 156	-78 686
Résultat exceptionnel	-4 075	-2 400	-1 675
Impôts sur les bénéfices	-652 337	-469 929	-182 408
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 645 820	-3 492 440	-153 379

Tableau des Flux de Trésorerie

Libellé	06 2017 (6 mois)	06 2016 (6 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-3 645 820	-3 492 440
Elimination des dotations aux amortissements et aux dépréciations	180 877	165 994
Autres éliminations	8 407	
Elimination de la variation des intérêts courus	102 460	126 547
Valeur nette comptable de cession d'actifs		
Variation du Besoin en fonds de roulement	-1 773 992	-691 651
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-5 128 067	-2 571 373
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'actifs corporels et incorporels	2 338	0
Acquisition d'actifs immobilisés	-103 212	-97 984
Variation fournisseurs d'immobilisations		-151 800
Variation des actifs financiers	3 865	-633
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	-97 010	- 250 417
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de capital	201 193	2 154 122
Souscription avance remboursable Coface	107 554	
Souscription d'emprunts		601 277
Remboursement d'emprunts		-350 000
Associés - compte courant	0	0
Trésorerie nette provenant des activités de financement	308 747	2 405 399
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-4 916 330	- 1 736 568
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 989 860	3 753 293
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 073 531	2 016 725

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

Les états financiers consolidés de Theraclion SA pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2017 comprennent Theraclion SA et sa filiale. L'ensemble désigné comme le « Groupe ».

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2017 couvrant ainsi la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin.

Les comptes consolidés semestriels relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, dégageant une perte de 3 645 820 € et ont été arrêtés le 19 septembre 2017 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS

a. Signature d'un accord de Joint Venture en vue de d'accéder au marché chinois

En avril 2017, Theraclion annonçait la signature d'un accord de joint-venture avec la société Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd, (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>). Theraclion possèdera 56% de Theraclion China Co., Ltd. et Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd 44%.

La société commune créée, Theraclion China Co., Ltd., sera basée à Shenzhen (Chine). Son ambition est de développer l'échothérapie des nodules thyroïdiens bénins et des fibroadénomes du sein grâce à l'Echopulse®. Chaque année en Chine, un million de chirurgies des nodules thyroïdiens bénins et 700 000 chirurgies de fibroadénomes du sein sont réalisées. Ceci représente plus de 50% des interventions effectuées chaque année dans le monde dans le traitement de ces pathologies. La Chine est le plus grand potentiel de marché pour l'Echopulse®.

Les ultrasons focalisés de haute intensité sont une méthode de traitement bien établie en Chine. Des codes de remboursement public spécifiques existent d'ores et déjà, ce qui devrait faciliter l'adoption rapide de l'Echopulse®. Son utilisation, nettement moins coûteuse que la chirurgie, apparaît comme un avantage compétitif pour les 1 500 hôpitaux chinois de niveau III, où, par exemple, les chirurgies de la thyroïde nécessitent un séjour hospitalier moyen de six jours pour un coût avoisinant 2 000 USD (1 870€). La procédure avec l'Echopulse, elle, nécessite une hospitalisation ambulatoire d'une ½ journée, sans utilisation de blocs chirurgicaux stériles, avec moins de personnel. Elle permet en outre une récupération quasi-immédiate des patients.

A ce jour, la société est en cours de création et n'est donc pas consolidée.

b. Prise en charge du Forfait Innovation

L'arrêté relatif relatif à la prise en charge de son dispositif médical Echopulse® pour le traitement des adénofibromes du sein, au titre de l'article L. 165-1-1 du code de la sécurité sociale, est paru au Journal Officiel: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/28/SSAH1719144A/jo/texte>

Cette prise en charge forfaitaire s'entend pour une durée de quatre ans comprenant un an de période d'inclusion, un an et demi de période de suivi, six mois de période d'analyse des données et un an pour les processus de réévaluation par la Haute Autorité de santé. Elle sera effective dans le cadre d'une étude multicentrique randomisée comparant le traitement par Echopulse au traitement de référence par chirurgie. Le montant du forfait inclut la prise en charge de l'acte et les frais d'hospitalisation associés et est ainsi fixé par patiente à 1300€. En cas d'obtention d'un service attendu suffisant au terme de l'étude, le comité économique des produits de santé ou, selon le cas, l'assurance maladie, fixera une tarification définitive pour le traitement par échothérapie du fibroadénome du sein.

Douze centres de renom répartis dans toute la France, tant du secteur privé que du secteur public, participeront à l'étude. Tous les traitements effectués par ces centres seront remboursés par le système national d'assurance-maladie. Ainsi, six cents patientes, dont 150 au titre de l'étude, seront susceptibles de bénéficier de cette prise en charge.

c. Poursuite du développement en Allemagne et extension du nombre de patients qui y sont couverts pour l'échothérapie

Au premier semestre, la Société a signé deux accords commerciaux en Allemagne : une vente et un contrat de mise à disposition d'équipement contre paiement à l'acte. Ces succès résonnent avec l'accroissement du nombre de personnes qui y sont couvertes par des remboursements de l'échothérapie.

d. Accélération de la croissance du nombre de traitements

Le nombre total de traitements progresse de 52% au premier semestre. Le nombre de traitements en routine clinique (c'est-à-dire les traitements menés en dehors d'une étude clinique sponsorisée par Theraclion) progresse quant à lui de 77%, ce qui traduit l'adoption clinique croissante de l'échothérapie. Le nombre de traitements cumulés depuis le lancement de l'échothérapie a dépassé la barre des milles au cours du premier semestre.

e. Autres évènements

Le 8 mars 2017, le Société a perçu une avance remboursable de la COFACE pour un montant de 107 K€.

2. ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France) └─ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Intégration globale

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Theraclion sont établis conformément aux dispositions de la législation française et notamment aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999.

Les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Intangibilité du bilan d'ouverture
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2017 ;

Au 30 juin 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 2,1 M€. Le Société a perçu 1 M€ de la Bpi le 4 juillet 2017 dans le cadre du projet TUCE qui ne sont pas inclus dans la trésorerie au 30 juin. Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues) et au regard de ses cash-flow prévisionnels, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et a mis en œuvre des actions pour assurer la continuité d'exploitation, notamment en recherchant des investisseurs pour

participer à une augmentation de capital. Par ailleurs, Theraclion a reçu des engagements contractuels signés pour assurer sa continuité d'exploitation via la mise en place de ligne de financement de type OCABSA pour un montant de 6 M€.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

a. Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Theraclion SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe établissent une clôture semestrielle au 30 juin.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

Les revenus de la Société sont parfois facturés en devises étrangères (principalement HKD), et le résultat de ces opérations peut en être affecté. Les ventes (ainsi que les achats) en devises étrangères sont comptabilisées au cours en vigueur à la date d'émission de la facture et de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du dernier jour de l'exercice. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont constatés en résultat de la période.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2017

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	Valeur finale
Frais de recherche et prototype	1 067 984			1 067 984
TOTAL 1	1 067 984	-	-	1 067 984
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 722 395	74 583		1 796 978
TOTAL 2	1 722 395	74 583	-	1 796 978
Matériel industriel	227 310			227 310
Matériel de démonstration	564 066	26 970		591 036
Agencements et installations générale	106 032			106 032
Matériel de bureau	9 186		193	8 992
Matériel informatique	103 571	1 659		105 231
Mobilier de bureau	8 004			8 004
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL 3	1 018 168	28 629	193	1 046 604
Dépôts de garantie	31 924	746	538	32 133
Autres immobilisations financières	130 609	108 415	112 489	126 534
TOTAL 4	162 533	109 161	113 027	158 667
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	3 971 080	212 374	113 220	4 070 233

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

La hausse du matériel de démonstration est consécutive à la mise à disposition de matériel pour des essais cliniques ou à des fins commerciales.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- Nombre d'actions : 17 105 titres ;
- Trésorerie disponible : 34 280 €.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 30 juin 2017

IMMOBILISATIONS	Cumul antérieur	Dotation	Reprise	Cumul
Frais de recherche et prototype	1 012 627	18 678	-	1 031 306
TOTAL 1	1 012 627	18 678	-	1 031 306
Autres postes d'immobilisations incorporelles	568 891	91 212	-	660 103
TOTAL 2	568 891	91 212	-	660 103
Matériel industriel	128 525	20 929	-	149 453
Matériel de démonstration	324 441	39 037	-	363 478
Agencements et installations générales	36 900	5 302	-	42 202
Matériel de bureau	7 716	616	193	8 138
Matériel informatique	81 093	6 881	-	87 974
Mobilier de bureau	6 873	554	-	7 427
TOTAL 3	585 547	73 318	193	658 673
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 167 066	183 209	193	2 350 082

5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-16	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	30-juin-17
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	10 995		11 397		-402
PIDR*	20 000	8 694			28 694
TOTAL GENERAL	30 995	8 694	11 397		28 292

* Provision d'Indemnité de Départ à la Retraite

6. STOCKS

Au 30 juin 2017, le stock a été évalué à 2 710 K€ (versus 1 983 K€ au 31 décembre 2016), en valeur brute, et comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse®, les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des

Echopulses®. Aujourd’hui, le Groupe doit anticiper une durée supérieure à six mois entre la passation des commandes aux fournisseurs et les premières livraisons des composants.

Nature	Montant en K€
Echopulses	2 020
Têtes de traitement	324
Autres	366
Total :	2 710

7. CREANCES

Créances au 30 juin 2017

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut en €	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Contrat de liquidité - espèces	34 280		34 280
Dépôt de garantie	32 133		32 133
Contrat de liquidité - actions propres	92 254		92 254
De l'actif circulant			
Clients	975 873	975 873	
Fournisseurs débiteurs	4 802	4 802	
Personnel	5 099	5 099	
Autres créances	72 798	1 956	70 842
Etat, Impôts sur les bénéfiques	1 970 014	1 491 389	478 625
Taxe sur la valeur ajoutée	594 949	594 949	
Charges constatées d'avance	92 580	92 580	
Total	3 874 781	3 166 647	708 134

Les créances d'« Etat, Impôts sur les bénéfiques » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- CIR au 31 décembre 2016 : 1 212 K€, sera remboursé au cours du second semestre 2017.
- Estimation du CIR au 30 juin 2017 : 652 K€.
- Estimation du CICE au 30 juin 2017 : 8 K€.

8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 30 juin 2017 est précisée, ci-après :

<i>en K€</i>	30/06/2017	31/12/2016
Autres titres de créances négociables		5 000
Valeur vénale VMP SG	32	32
Valeur vénale VMP SG	-	
TOTAL	32	5 032

9. DISPONIBILITES

Au 30 juin 2017, le groupe détenait plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 1 839 K€ ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 40 K€ ;
- Société Générale en \$: solde comptable de -3 K€ ;
- BNP Paribas : solde comptable de 5 K€.
- HSBC HONG KONG : 162 K€.

Au 30 juin 2017, la société ne disposait d'aucun compte à terme.

10.COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

- Charges constatées d'avance (en euros)

	30/06/2017	31/12/2016
Montants :	92 580	454 349

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

- Produits à recevoir (en euros)

	30/06/2017	31/12/2016
Produits financiers	-	274
Fournisseur RRR à obtenir		50 250
Subvention à recevoir	70 842	70 842
Montants :	70 842	121 366

11.CAPITAUX PROPRES

11.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2016 et les comptes du premier semestre 2017 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2016	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime d'émission	Affectation RAN	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	30.06.2017
Capital social	322		3					325
Bons de sousc. d'actions	11							11
Primes d'émission	11 785		199					11 984
Report à nouveau	(41)	(6 806)				58		(6 789)
Résultat de l'exercice	(6 806)	6 806					(3 646)	(3 646)
CAPITAUX PROPRES	5 271	-	201	-	-	58	(3 646)	1 885

L'augmentation de capital social de 3 K€ est dû à l'exercice de 12 897 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise représentant une augmentation des titres de 51 588 actions.

11.2 Composition du capital social :

11.2. A - Synthèse à la clôture :

	30/06/2017	31/12/2016
Capital	324 630,85 €	322 051,45 €
Nombre d'actions :	6 492 617	6 441 029
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

11.2. B – Historique récent du capital social :

– Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 376 150,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.
3. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.

4. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017**, la Société a émis 51 588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix de souscription de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2.579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.

11.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2017, les 12 897 BCE-2009-1 ont été exercés, donnant entrainant une souscription de 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 10.2 B) ;
- Au 30 juin 2017, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2017, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2017, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;

- Au 30 juin 2017, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 30 juin 2017, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2017, il reste 291 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 291 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2017, il reste 32 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 32 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2017, il reste 206.000 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 206.000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nombre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897	0	0	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	32 000	0	291 000	291 000	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	0	0	32 000	32 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	0	0	206 000	206 000	12/05/2016
TOTAL BCE	634 456		67 860	17 196	549 400	610 600	

11.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 30 juin 2017, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2019.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2017, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 30 juin 2017, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables ;

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		15 106	0	85 470	50 515	202 060	

11.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX (BSA Kepler tranche 1)

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA Kepler tranche 1 ont été émis, attribués et souscrits dont 145 000 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 30 juin 2017, il reste un solde de 55 000 BSA Kepler tranche 1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 55 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

11.2. F – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX (BSA Kepler tranche 2)

- Quatorzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 28 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 12 mai 2016 ;
- 200 000 BSA Kepler tranche 2 ont été émis et attribués ;
- Au 30 juin 2017, il reste un solde de 200 000 BSA Kepler tranche 2 pouvant être souscrits, donnant droit de souscrire à 200 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.

12. AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : Bpifrance (ex OSEO Innovation), COFACE (276 K€ hors intérêts courus dont 107 K€ reçus en 2017).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7,2 millions d'euros.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

➤ **Convention Bpifrance, signée le 21 février 2008 pour 1 300 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Cette aide était intégralement perçue au 31 décembre 2010,

La première somme, forfaitaire, de 300 K€ correspond au remboursement obligatoire d'une partie de l'aide, nonobstant les échecs ou succès technique ou commercial du programme.

Au 30 juin 2017, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 400 K€.

➤ **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, le groupe a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014, 1 089 000 € en 2015 433, 000 € en 2016 et 703 000 € sous forme d'aides remboursables, soit un total de 3 981 812 €.,

Au 30 juin 2017, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 3 982 K€ (hors intérêts courus).

➤ **Avance COFACE, contrat signé en 2014, pour 276 K€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date fin de garantie.

13. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

Dettes au 30 juin 2017

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	3 058	3 058		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 426 654	1 426 654		
Personnel et comptes rattachés	500 602	500 602		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	360 968	360 968		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	5 629	5 629		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	61 499	61 499		
Autres dettes	318 561	318 561		
Total	2 676 971	2 676 971	-	-

14. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Détail des charges à payer (en K€) :

	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur avances conditionnées	665	563
Total	665	563
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	342	570
Total	342	570
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	229	202
Personnel charges à payer	236	524
Charges sociales sur congés payés	101	87
Charges sociales à payer	99	246
État : charges à payer	51	46
Total	716	1 105
TOTAL GENERAL	1 723	2 238

15. PRODUITS D'EXPLOITATION

Au cours du premier semestre 2017, Theraclion a généré un montant total de produits d'exploitation de 700 K€, se décomposant de la façon suivante :

Chiffre d'affaires. Au premier semestre 2017, Theraclion a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 566 K€.

La Société a enregistré 11 accords commerciaux : 8 commandes d'Echopulse® dont 2 ont déjà été transférées et 3 contrats de mise à disposition de matériel contre paiement à l'acte, dont 1 à Hong Kong. Les ventes d'équipements génèrent un chiffre d'affaires de 456 K€ en hausse de 55% par rapport au premier semestre 2016.

Les locations d'équipement à 24 K€ diminuent de 76% par rapport au premier semestre 2016 du fait de la levée de l'option d'achat des Echopulse sur deux des trois sites en location à la fin de l'exercice 2016.

Tandis que le nombre de traitements en routine clinique augmente de 77%, la vente de consommables s'inscrit en hausse de 5% par rapport au premier semestre 2016 à 59 K€. Au fur et à mesure que la chaîne d'approvisionnement mûrit et que les délais de livraison diminuent, les clients ne constituent plus de stocks prévisionnels comme ils l'ont fait en 2016. L'augmentation des ventes de services à 28 K€ (+115%) traduit la souscription de contrats de maintenance des systèmes qui sortent de la période de garantie.

K€	30/06/17	30/06/16	% vs 2016
Ventes équipements	456	294	+55%
Locations d'équipements	24	101	-76%
Ventes de consommables	59	56	+5%
Ventes de services	28	12	+115%
Chiffre d'affaires	566	463	+22%

- Subvention d'exploitation : 42 K€, se détaillant comme suit :
 - Subvention Européenne (programme Marie Curie) : 42 K€
- Autres produits : 1 K€

16. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 30 juin 2017 s'élève à (110) K€ contre (135) K€ au 30 juin 2016.
Les principales charges financières sont détaillées ci-après :

	30/06/2017	30/06/2016
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	575	627
Produits nets de cession VMP	0	0
Gains de change	6 708	4 405-
Reprise s/prov dépr immo fin	10 937	7 125
Total	18 220	12 157
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	0	0
Pertes de change	(22 480)	(19 263)
Intérêts courus sur avances remboursables	(105 822)	(128 225)
Escomptes accordés	0	203
Total	(128 302)	(147 285)
TOTAL Résultat Financier	(110 082)	(135 128)

(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité

17. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le Groupe étant déficitaire, il ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 652 K€ au titre du premier semestre 2017 contre 470 K€ au titre du premier semestre 2016.

18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge au cours du premier semestre 2017, et mentionnées en euros sont les suivantes :

Période du 1er janvier au 30 juin 2017

	Fonction	Rémunération fixe et variable	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Comptabilisés	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA	-		-	1 500	1 500
David CAUMARTIN	DG	197 283			-	197 283
Wolfram EICHNER	Adm				3 500	3 500
Samuel LEVY	Adm				3 000	3 000
Bernd VON POLHEIM	Adm				4 000	4 000
Vincent GARDES	Adm				3 500	3 500
François LACOSTE	Adm				3 000	3 000
TOTAL		197 283	-	-	18 500	215 783

19.EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	30/06/2017	30/06/2016
Cadres	31	29
Employés	4	3
Total	35	32

20.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a. Obtention d'un nouveau financement de Bpi France

En juillet 2017, la société a perçu un nouveau financement dans le cadre de son projet TUCE en collaboration avec la société SuperSonic Imagine (Euronext : SSI, FR0010526814, éligible PEA-PME).

Le projet TUCE vise à associer la technologie d'échothérapie à la solution d'imagerie innovante de SuperSonic Imagine. L'effet du traitement sur les tissus pourra être monitoré et validé en temps réel. L'obtention de ce nouveau financement de 1 036 K€ de Bpifrance en juillet, sous forme d'avances remboursables pour 703 K€ et de subventions pour 333 K€, fait suite à celui de 433 K€ de juillet 2016. Ce nouveau financement récompense le succès d'une étape clé dans le développement qui inclut notamment les résultats des études cliniques en Europe et l'autorisation de la FDA du lancement des essais sur le fibroadénome du sein menés aux Etats-Unis.

b. Accord de remboursement par Echopulse auprès de BKK-Landesverband Nordwest

En juillet 2017, est annoncée l'élargissement de la prise en charge par les assurances en Allemagne à 14 millions de personnes via l'union allemande des assureurs, BKK-Landesverband Nordwest, qui couvre désormais l'échothérapie pour les fibroadénomes du sein et les nodules thyroïdiens.

En janvier 2017, le seuil de 12 millions de personnes couvertes était atteint en Allemagne. Ce nouveau contrat est une étape supplémentaire dans la généralisation de l'accès à l'échothérapie et coïncide avec la publication récente de plusieurs études démontrant son bénéfice pour traiter de manière non invasive les fibroadénomes du sein et les nodules thyroïdiens. La BKK Landesverband Nordwest (LV NW) comprend 21 compagnies d'assurance, qui couvrent ensemble près de 3 millions d'assurés en Allemagne, principalement dans le nord-ouest du pays. LV NW est responsable de la conception des contrats et de l'organisation des soins régionaux. Le programme de soins spéciaux que LV NW a mis en place couvre maintenant l'échothérapie via un contrat de soins intégrés. Le traitement sera disponible pour tous les patients des compagnies d'assurance membres de LV NW participant, qu'ils vivent dans le Nord-Ouest ou ailleurs en Allemagne. Cette étape est donc d'une importance majeure pour les centres à Leipzig, Hambourg, Paderborn, Bottrop, Coburg et Francfort.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 30 juin 2016.

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels consolidés

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theraclion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels consolidés pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels consolidés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris–La Défense, le 29 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia